



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 74-2023**
Séance du 14 mars 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 43 000 F pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment sa fiche de mesure N°6.2 relative à la circulation des cycles sur le tronçon de la route de Bardonnex compris entre le village d'Arare Dessous et le quartier du Daru,

vu le rapport d'expertise préliminaire du bureau Trafic du 11 décembre 2013 pour la mise en zone 30 du secteur dit « Plan-les-Ouates SUD » (« PLO SUD »), relevant que les trottoirs sur la route de Bardonnex n'étaient que partiellement sécurisés, engendrant ainsi une lacune importante dans la sécurité des piétons,

vu la mise en zone 30 du périmètre PLO SUD en mai 2015, dont fait partie le tronçon de la route de Bardonnex compris entre le chemin du Pont-du-Centenaire et la zone de rencontre du village d'Arare Dessous,

vu le bilan de la zone 30 PLO SUD de juin 2016, relevant que le tronçon de la route de Bardonnex en zone 30 ne présentait pas les vitesses adéquates pour une certification de la zone,

vu le rapport du bureau RR&A du 21 décembre 2016 relatif à des mesures complémentaires de modération de trafic dans la zone 30 PLO SUD, préconisant des aménagements complémentaires pour le tronçon de la route de Bardonnex susmentionné,

vu les fermetures à l'essai, mises en œuvre en avril et juillet 2019, de la route de Bardonnex entre le giratoire de la Châtière et l'entrée du village d'Arare Dessous, du Pont-des-Vaulx et du chemin des Vaulx,

vu les comptages de trafic et de vitesses de septembre 2019, effectués dans le cadre du bilan des fermetures à l'essai des voiries susmentionnées, relevant que le tronçon de la route de Bardonnex en zone 30 présentait les vitesses adéquates pour une certification de la zone,

vu les fermetures, en heures de pointe du matin et du soir les jours de semaine, des chemins de la Vironde, des Brulaz et des Vaulx, ainsi que du Pont-des-Vaulx, mises en œuvre en août 2020 suite à la phase de test, visant à supprimer le trafic de transit sur le réseau de quartier communal dont le tronçon de la route de Bardonnex susmentionné et consistant en des mesures complémentaires de la zone 30 PLO SUD faisant suite au bilan défavorable de juin 2016,

vu la consultation publique de février 2021 effectuée dans le cadre de l'élaboration du Plan Localisé de Quartier de la zone de développement 4 d'Arare Dessous, relevant des déficits de sécurité pour les piétons sur la route de Bardonnex,

vu le Plan Localisé de Quartier susmentionné, en cours de réalisation,

vu l'exposé des motifs EM 74-2022, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B6.05)

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui et 1 non

1. D'accepter de financer l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex, situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare Dessous à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 43 000 F, destiné à financer et à entreprendre cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 43 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation d'une modération de trafic et d'une sécurisation des piétons sur la route de Bardonnex à Plan-les-Ouates.
5. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/MC/ED/phz/bg#113'977 – SF/PL – 14.3.2023



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 74-2023

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET :

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation
des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de
Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-
Centenaire et le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-
Ouates**

CREDIT D'ENGAGEMENT

43 000F

Plan-les-Ouates – Mars 2023

Crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

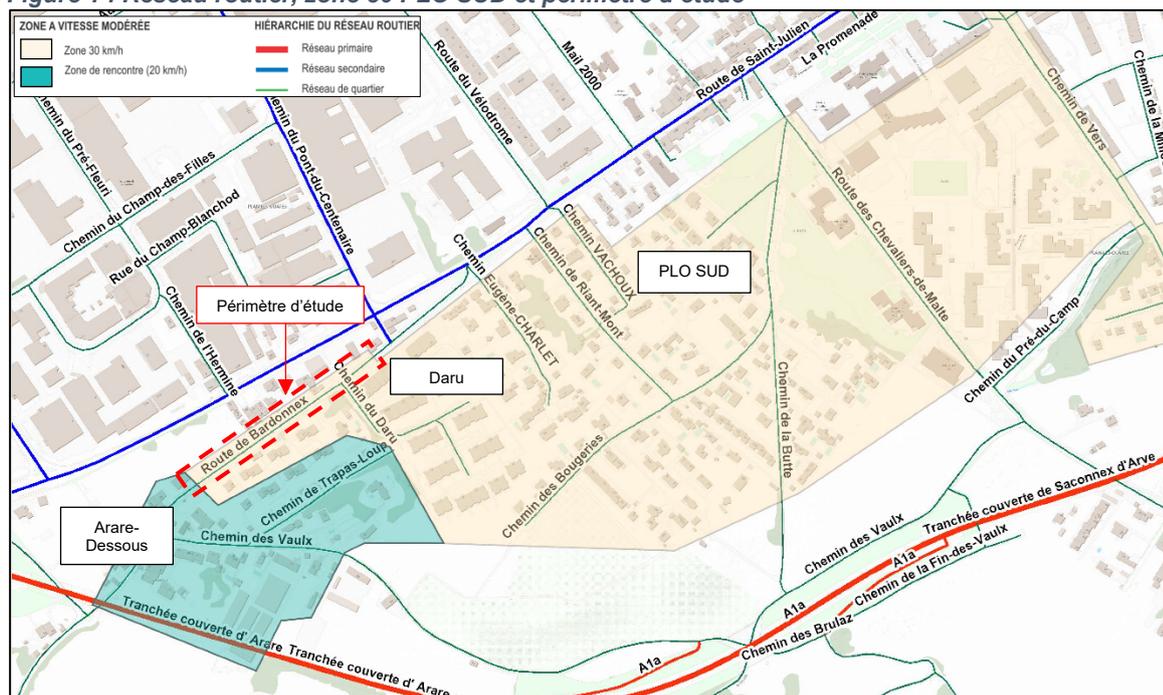
1. Préambule

Plan Directeur des Chemins pour Piétons

La route de Bardonnex joue un rôle majeur dans la desserte, depuis la route de Saint-Julien, du coteau agricole, du village d'Arare-Dessous et du hameau d'Arare-Dessus. Elle assure également la connexion du quartier du Daru au centre de la Commune.

Dans le but de renforcer la sécurité routière, d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de limiter le trafic de transit, la Commune de Plan-les-Ouates a mis en place, en mai 2015, une zone 30 pour le secteur dit de « Plan-les-Ouates Sud » (PLO SUD), qui incluait la partie de la route de Bardonnex située entre le village d'Arare-Dessous et le quartier du Daru (voir figure 1 ci-dessous, indiquant notamment le périmètre de la zone 30 PLO SUD).

Figure 1 : Réseau routier, zone 30 PLO SUD et périmètre d'étude



Cette mesure faisait suite à une étude préliminaire réalisée par le bureau Trafitec en décembre 2013, qui relevait également que les trottoirs sur la route de Bardonnex n'étaient que partiellement sécurisés, engendrant ainsi une lacune importante dans la sécurité des piétons.

La mise en zone 30 visait également à répondre à la mesure 6.2 du Plan directeur des chemins pour piétons et schéma directeur du réseau cyclable N° 29'873, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, qui prévoyait l'aménagement d'une continuité cyclable entre le chemin du Daru et Arare-Dessous dans le sens de la montée.

Dans un premier temps, en juin 2016, le bilan de la zone 30 PLO SUD s'est révélé négatif pour ce tronçon de la zone 30, les vitesses de circulation y étant trop élevées. En conséquence, des mesures complémentaires ont dû être élaborées et mises en œuvre. Pour étudier des variantes de réaménagement, la Commune a mandaté en août 2016 le bureau d'ingénieurs-conseils RR&A.

Etude pour des mesures complémentaires

Pour le tronçon de la zone 30 situé sur la route de Bardonnex, les aménagements proposés par le bureau RR&A ont été les suivants (voir annexe 1) :

- Elargissement du trottoir côté Jura à 2.00 mètres minimum
- Aménagement de deux seuils de ralentissement
- Aménagement en dur du rétrécissement latéral existant situé aux abords de l'entrée du quartier du Daru et matérialisé actuellement par du marquage et des balises
- Aménagement d'un rétrécissement de la chaussée au droit des places de stationnement publiques en épi, par la modification de la disposition desdites places
- Aménagement d'un rétrécissement de la chaussée au droit de la transition entre la zone de rencontre et la zone 30

La succession de ces cinq éléments de modération de trafic et le réaménagement du trottoir visaient à garantir le respect des vitesses et la sécurité des piétons. Ces propositions ont été accueillies favorablement par la Commune et les habitants lors d'une séance publique en octobre 2016, mais il a toutefois été décidé par les autorités communales d'évaluer l'efficacité des fermetures à l'essai de certains tronçons de route dans le périmètre, menées en parallèle (entrée du village d'Arare-Dessous depuis le giratoire de la Châtière, Pont-des-Vaulx et chemins de la Vironde, des Brulaz et des Vaulx), avant de procéder à des aménagements routiers plus conséquents.

Bilan complémentaire

Ces mesures de restrictions de la circulation, mises à l'essai en avril 2019 et pérennisées en août 2020, ont permis d'atteindre les objectifs de vitesse dans la zone 30 PLO SUD, y compris sur le tronçon en question, comme l'ont démontré les comptages de vitesse effectués durant la mise à l'essai, en septembre 2019.

Après la pérennisation des restrictions de la circulation en août 2020, la Commune a transmis en septembre 2020 un bilan complémentaire de la zone 30 PLO SUD à l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève, sur la base des comptages effectués en septembre 2019 durant la mise à l'essai.

Bien que la zone ait été certifiée par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève en janvier 2021 concernant la vitesse des transports motorisés, sur la base du bilan transmis en septembre 2020, aucune mesure en vue de la sécurisation des piétons n'a été réalisée à ce jour. La sécurisation des piétons n'est donc pas assurée sur le secteur, au vu notamment de la discontinuité et de l'étroitesse des trottoirs, ainsi que de l'absence de traversées sécurisées depuis certains accès privés situés côté Salève de la route de Bardonnex.

Développement urbain et consultation publique en vue du PLQ d'Arare-Dessous

Ce constat a été partagé par les riverains du périmètre lors de la consultation publique de février 2021 sur le PLQ à venir dans le secteur d'Arare-Dessous (une centaine de logements prévus dans la zone de développement 4A entre la route de St-Julien et la route de Bardonnex), qui engendrera un flux de piétons supplémentaire que la configuration actuelle de la voirie n'est pas à même de pouvoir canaliser et sécuriser.

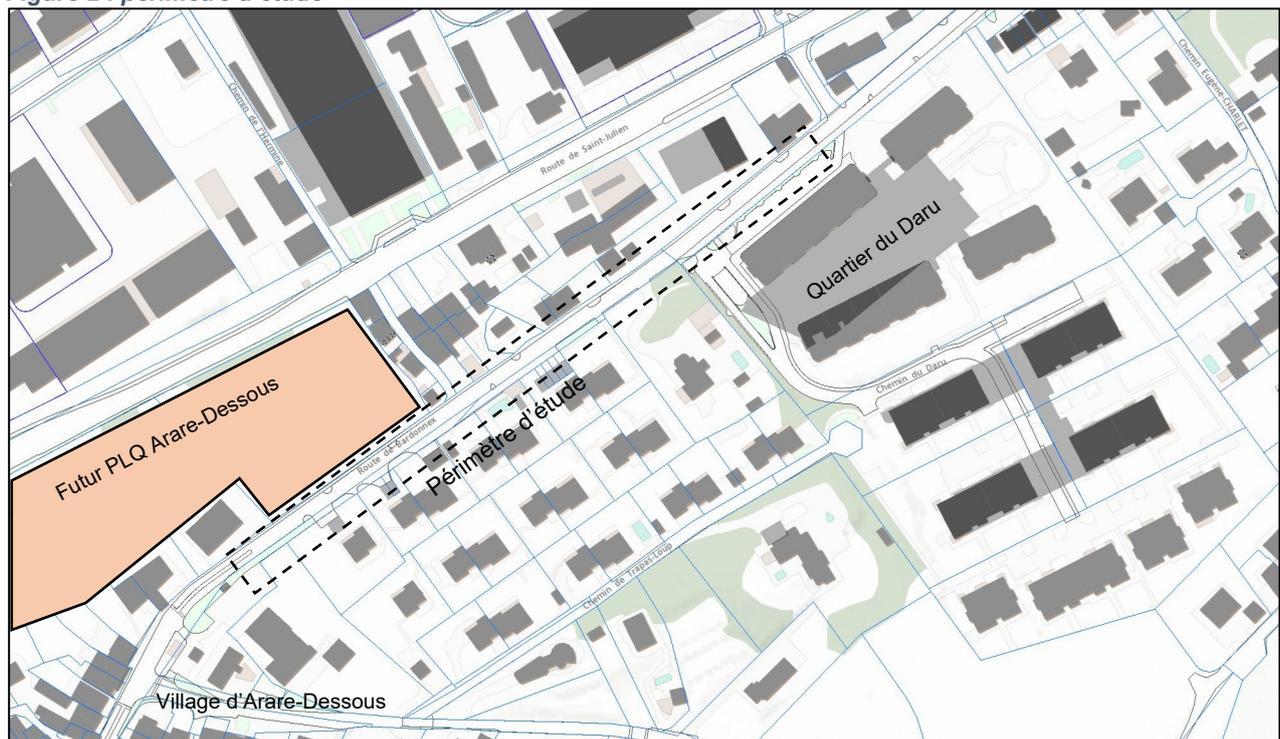
En effet, ceux-ci ont relevé à plusieurs reprises le danger principalement pour les déplacements à pied, le long de la route de Bardonnex, dû aux trottoirs et traversées non adaptés et aux vitesses demeurant toujours trop importantes malgré la certification de la zone 30. Il devient donc nécessaire de réaliser des aménagements pour que les piétons puissent se déplacer sans danger.

2. Explications techniques

Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude défini par la figure 2 comprend la route de Bardonnex dans son tronçon situé en zone 30, à savoir entre le chemin du Pont-du-Centenaire et l'entrée de la zone de rencontre du village d'Arare Dessous :

Figure 2 : périmètre d'étude



Objectifs de l'étude

La présente délibération vise à obtenir un crédit d'engagement afin d'initier une étude pour élaborer un projet de réaménagement en faveur des piétons du tronçon de la route de Bardonnex, compris entre le chemin du Pont-du-Centenaire et l'entrée du village d'Arare Dessous, sur la base de la variante élaborée par le bureau RR&A en décembre 2016, afin de :

- Sécuriser les flux piétonniers actuels et futurs le long de la chaussée
- Sécuriser les traversées de la route de Bardonnex au droit des accès privés
- Réaliser des aménagements paysagers

3. Procédure administrative

Phases d'étude

Le présent crédit d'engagement pour cette étude comprend :

- Un avant-projet (phase 31 SIA) destiné à préciser les détails de la proposition d'aménagement de l'étude initiale du bureau RR&A pour des mesures complémentaires dans la zone 30 PLO SUD
- Un projet de l'ouvrage (phase 32 SIA) développant les éléments de projet retenus
- La dépose du projet en requête en autorisation de construire (phase 33 SIA)
- La réalisation de l'appel d'offres et une proposition d'adjudication (phase 41 SIA)

Le projet d'exécution (Phase 51 SIA), l'exécution de l'ouvrage (phase 52 SIA) et sa mise en service (Phase 53 SIA) seront intégrés dans une demande de crédit d'engagement faisant suite aux soumissions reçues suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Un bureau d'architectes paysagistes sera également consulté pour définir les aménagements paysagers qui pourraient être réalisés dans le cadre du projet, selon les potentiels du site.

L'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) sera consultée dans le cadre de cette étude, dans le but d'anticiper toutes les questions relatives aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Planning intentionnel

La Commune souhaite mener cette étude sur l'année 2023 :

- Décembre 2022 : Adjudication
- Mars 2023 : Rendu étude de variantes (phase 31)
- Mai 2023 : Rendu projet d'aménagement (phase 32)
- Juillet 2023 : Dépôt de la demande d'autorisation de construire (phase 33)
- Septembre 2023 : Élaboration du dossier d'appel d'offres (phase 41)
- Novembre 2023 : Évaluation des offres et proposition d'adjudication (phase 41)

4. Calcul du montant du crédit d'engagement pour cette étude

Le montant du crédit est calculé sur la base de l'offre du bureau T Ingénierie d'avril 2022. Chaque heure est facturée selon un taux horaire moyen de 128 CHF TTC.

Le montant du crédit d'engagement se compose des éléments suivants :

Phase d'étude 4.31 Avant-projet	3'000.00	CHF H.T
Phase d'étude 4.32 Projet de l'ouvrage	7'000.00	CHF H.T
Phase d'étude 4.33 Autorisation de construire	1'500.00	CHF H.T
Phase d'étude 4.41 Appel d'offres pour la réalisation	3'500.00	CHF H.T
Honoraires bureau architectes paysagistes	4'000.00	CHF H.T
Géomètre	3'000.00	CHF H.T
Consultation HAU (Handicap Architecte Urbanisme)	2'000.00	CHF H.T
Frais de reproduction	1'500.00	CHF H.T
Emoluments et frais administratifs	2'000.00	CHF H.T
Réserve pour études complémentaires	7'000.00	CHF H.T
Honoraires conseils juridiques ou notariales	5'000.00	CHF H.T
TVA 7.7%	3'003.00	CHF
TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	43'000.00	CHF TTC

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le hameau d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates de 43'000 F TTC.

Le Conseil administratif

SCA/MC/ED/phz/bg # 113'977 mars 2023

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une
sécurisation des piétons sur le tronçon en zone
30 de la route de Bardonnex situé entre le
chemin du Pont-du-Centenaire et le village
d'Arare-Dessous**

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/MC/ED - Mars 2023



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous

CREDIT D' ETUDE

A. Phases 4.31 à 4.41 Etude

4,31 Avant-projet	3 000,00 F
4,32 Projet de l'ouvrage	7 000,00 F
4,33 Dossier de demande d'autorisation	1 500,00 F
4,41 Appel d'offres	3 500,00 F
Total phases 4.31 à 4.41	HT 15 000,00 F

B. Honoraires divers

Bureau d'architectes paysagistes	4 000,00
Géomètre	3 000,00
Consultation association HAU	2 000,00

Total Travaux divers HT 9 000,00 F

C. Débours et imprévus

Frais de reproduction	1 500,00 F
Emoluments et frais administratifs	2 000,00 F
Réserve pour études complémentaires	7 000,00 F
Honoraires pour avis juridiques ou notariales	5 000,00 F

Total débours et imprévus HT 15 500,00 F

Total des coûts, études, frais, débours 39 500,00 F
TVA 7.7% 3 041,50 F

TOTAL DU CREDIT D'ETUDE

43 000,00

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une
sécurisation des piétons sur le tronçon en zone
30 de la route de Bardonnex situé entre le
chemin du Pont-du-Centenaire et le village
d'Arare-Dessous**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA/MC/ED - Mars 2023

Financement

Crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous

1	Crédit brut	43 000,00
----------	--------------------	-----------

2 Recettes

2,1	Prise en charge FIA	-
2,2	Participation des routes cantonales	-
2,3	Taxe d'équipement	-
2,4	Taxe d'écoulement	-
2,5	Sport-Toto	-
2,6	Subventions fédérales	-
2,7	Divers	-

Crédit net	43 000,00
-------------------	-----------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous

1	Revenus annuels	0,00
	Total des revenus annuels	-

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
	2,1 Charges financières		43 000,00	1,50%	645,00
	2,2 Amortissements		43 000,00	0,00%	-
	2,3 Charges de personnel				-
	2,4 Energie				-
	2,5 Matériel et fournitures				-
	2,6 Maintenance par des tiers				-
	2,7 Prestations de tiers				-
	2,8 Divers, subvention complémentaire				-
	Total des charges pour la première année				645,00

3	Coûts induits pour la première année	645,00
----------	---	---------------

Investissement

Crédit d'engagement pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur la route de Bardonnex

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global

Le montant du crédit d'engagement pour l'étude sera consolidé dans le crédit d'engagement pour les travaux

Répartition selon plan des investissements	2022	2023	Total
Dépenses brutes prévues	7 000,00	36 000,00	43 000,00
Recettes estimées	0,00		0,00
Total dépenses nettes	7 000,00	36 000,00	43 000,00

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une
sécurisation des piétons sur le tronçon en zone
30 de la route de Bardonnex situé entre le
chemin du Pont-du-Centenaire et le village
d'Arare-Dessous**

Annexe 3

Documents techniques

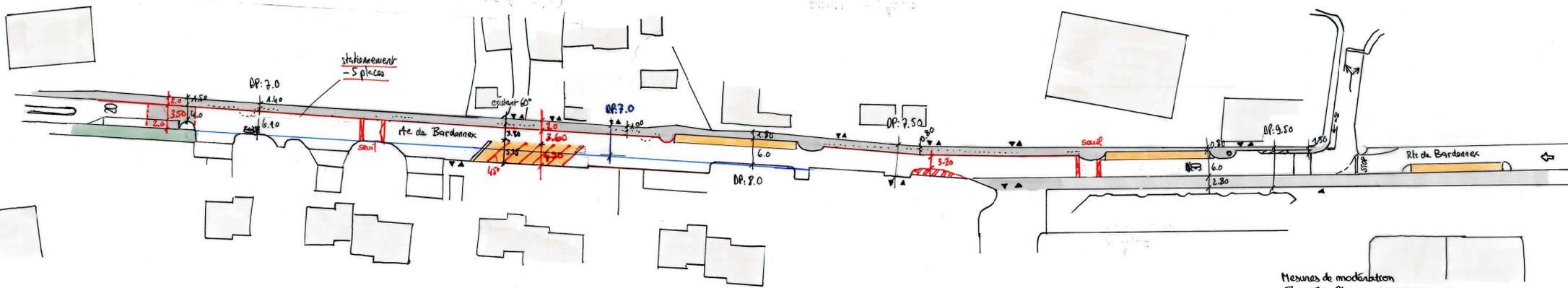
**Annexe 1 : Extrait du rapport du bureau
RR&A du 21.12.2016**

Annexe 1 : Extrait du rapport du bureau RRA du 21.12.2016 sur les mesures complémentaires de la zone 30 PLO-SUD

ROUTE DE BARDONNEX

N 5m

20.12.2016
 Supplément à l'étude
 0-10
 Plan - 1/50



Légende
 Stationnement
 Nouveau
 Supprimé

Mesures de modification
 Zone 30-PL0
 29030-N-006
 19.10.2016

Genève
 Lausanne
 Strasbourg

RR&A - Roland Ribi & Associés SA
 Ingénieurs conseils - Mobilité et urbanisme
 Rue Anden-Port 14, 1201 Genève
 Avenue de Sévelin 22b, 1014 Lausanne
 Tel: 022 906 40 81